



**MINISTÈRE
DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FRANCE RELANCE:
**80 MILLIONS
D'EUROS POUR LA
TRANSFORMATION
AGRICOLE DES OUTRE-MER**

DÉPOSEZ VOTRE PROJET!



DOTÉ DE PRÈS D'UN MILLIARD D'EUROS pour l'ensemble de la France, le volet agricole du plan de relance vise 3 objectifs :

- renforcer la souveraineté alimentaire ;
- accélérer la transition agroécologique pour une alimentation saine, durable et locale ;
- adapter l'agriculture au changement climatique.

LA TRANSFORMATION DE L'AGRICULTURE ULTRAMARINE CONSTITUE L'UNE DES PRIORITÉS DU VOLET AGRICOLE DU PLAN DE RELANCE. PRÈS DE 80 MILLIONS D'EUROS SONT DISPONIBLES POUR SOUTENIR LES PROJETS ULTRAMARINS.

IL EST IMPORTANT DE DÉPOSER RAPIDEMENT VOS PROJETS.

Le plan de relance est conçu pour investir massivement et rapidement dans les secteurs stratégiques, comme l'agriculture, pour notre économie, notre souveraineté et notre développement durable. Il vous est conseillé de déposer vos dossiers sans attendre. Les mesures déjà ouvertes rencontrent un franc succès.

Les directions de l'agriculture et de l'alimentation sont à votre disposition pour vous accompagner dans vos projets.

QUELQUES EXEMPLES POUR CONCRÉTISER LES MESURES AGRICOLES DU PLAN DE RELANCE :

- **Exemple #1** : France Relance c'est 50 millions d'euros pour accélérer la structuration et le développement de filières performantes. Cet appel à projets vise à accompagner des projets collectifs associant des entreprises pour développer une filière sur un territoire.
- **Exemple #2** : France Relance c'est aussi 5,5 millions d'euros au profit de la formation et de la promotion des métiers de l'agriculture.
- **Exemple #3** : France Relance c'est 100 millions d'euros pour la biosécurité et le financement d'équipements dans les élevages permettant d'améliorer le bien-être animal et d'éviter les maladies.
- **Exemple #4** : France Relance c'est 130 millions d'euros pour la modernisation des outils d'abattage et de découpe. Le plan vise à soutenir l'investissement pour améliorer la compétitivité des entreprises. Elles pourront aussi être soutenues pour mieux répondre aux exigences d'hygiène alimentaire, réduire les consommations d'eau et d'énergie et préserver l'environnement.
- **Exemple #5** : France Relance c'est 100 millions d'euros pour mieux faire face à la sécheresse ou aux cyclones. L'objectif est d'aider les agriculteurs à s'adapter aux aléas climatiques, dont l'intensité et la fréquence augmentent, en investissant dans les agroéquipements nécessaires à la protection des cultures. Cette mesure permettra également de financer du matériel permettant une meilleure utilisation de l'eau.
- **Exemple #6** : France Relance c'est un Fonds Avenir Bio, doté de 13 millions d'euros par an, en 2021 et en 2022, qui permet aux agriculteurs de bénéficier de financements tant immatériels (emplois, appui technique, prestations externes etc.) que matériels (bâtiments, stockage, équipements etc.) pour développer l'offre de produits biologiques.
- **Exemple #7** : C'est enfin un crédit d'impôt pour les exploitations engagées dans une démarche de haute valeur environnementale (HVE), jusqu'à 2 500 € par exploitation.

Toutes les mesures décrites ci-dessous sont ouvertes. Vous pouvez déposer vos projets sans attendre. Plus d'informations sur [HTTPS://AGRICULTURE.GOUV.FR/EXPLOITANTS-AGRICOLES](https://agriculture.gouv.fr/exploitants-agricoles).